



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2026 à quinze heures trente minutes à la salle communale, légalement convoqué par le Maire sortant, Monsieur Jean-Claude CHEVÉE.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (10) : CHEVÉE Jean-Claude, ABELARD Morgane, BURON Ludovic, BOUILLY Delphine, COUDRAY David, DURAND Christelle, HALGRAIN Philippe, LEVEAU Gaëlle, HUARD Didier, MONTBRUN Eliane, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : GOUHIER Geoffrey, excusé, a donné pouvoir à DURAND Christelle.

Ordre du jour :

- Election du Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Election des Adjoints.
- Indemnités de fonction.
- Charte de l' élu local.

Après avoir procédé à l'appel nominal et proclamé les résultats du scrutin du 15 mars 2026, Monsieur le Maire sortant déclare le Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

Madame Delphine BOUILLY est désignée en qualité de secrétaire, Monsieur BURON Ludovic et Mme LEVEAU Gaëlle sont désignés comme assesseurs par le Conseil Municipal.

Doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude CHEVÉE assure la présidence de l'assemblée. Il constate que la condition de quorum est remplie.

1. Election du Maire

Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, candidat à la fonction de Maire, ayant obtenu 10 voix (1 bulletin blanc), est élu au premier tour de scrutin, fonction qu'il accepte. Il est immédiatement installé.

2. Détermination du nombre d'Adjoints

Soumis à l'assemblée, le nombre d'adjoints à élire est à l'unanimité fixé à 2.

3. Election des Adjoints

Les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire constate le dépôt d'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

La liste, dont le candidat tête de liste est Monsieur BURON Ludovic, ayant obtenu 11 voix, est élue au premier tour de scrutin.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste, à savoir Monsieur BURON Ludovic, premier Adjoint au Maire, Madame ABELARD Morgane, deuxième Adjointe au Maire.

Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, élu Maire, et Monsieur Ludovic BURON, élu 1^{er} Adjoint, sont désignés d'office conseillers communautaires (M. CHEVÉE, titulaire et M. BURON, suppléant) pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes du Perche, fonctions qu'ils acceptent.

4. Indemnités de fonction

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les taux maximum des indemnités des adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux de ces indemnités pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour une commune de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint avec délégation, en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 10.89 %. Le taux maximal de l'indemnité de Maire est de 28,1 % de l'indice brut 1027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 10.89 % de l'indice brut 1027.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

5. Charte de l'élu local

Conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chacun.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire informe ses collègues que la prochaine réunion, fixée au 2 avril 2026, consistera en l'élection des délégués aux différentes commissions communales et structures intercommunales.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE



La Secrétaire,
Delphine BOUILLY



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 21 mars 2026 à quinze heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (10) : CHEVÉE Jean-Claude, ABELARD Morgane, BURON Ludovic, BOUILLY Delphine, COUDRAY David, DURAND Christelle, HALGRAIN Philippe, LEVEAU Gaëlle, HUARD Didier, MONTBRUN Eliane, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : GOUHIER Geoffrey, excusé, a donné pouvoir à DURAND Christelle.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Election du Maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Election des Adjoints.
- Indemnités de fonction.
- Charte de l' élu local.

Doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude CHEVÉE assure la présidence de l'assemblée. Il constate que la condition de quorum est remplie.

- REF. 2026/005
Election du Maire.

Elu Maire, Monsieur Jean-Claude CHEVÉE assure la présidence de l'assemblée.

- REF. 2026/006
Détermination du nombre des adjoints.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/007
Election des Adjoints.
- REF. 2026/008
Indemnités de fonction des adjoints.
Vote favorable à l'unanimité.